

**ADM : 23 - 103**

**Objet :** attribution d'un bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages et des papiers

Madame, Monsieur,

L'extension des consignes de tri en vigueur sur notre territoire depuis novembre 2020 nous a offert la possibilité, tous ensemble, de trier et recycler plus, et donc de détourner de l'enfouissement une part importante de nos déchets. Pour autant, des comportements vertueux sont encore nécessaires pour réduire notre poubelle de déchets qui contient encore près de 30% de déchets recyclables et aussi 30% de déchets compostables.

C'est pourquoi, avec le soutien de mes collègues élus issus des 109 communes de notre territoire, nous avons décidé de mettre à votre disposition d'ici fin 2024 un bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages et des papiers.

Cette démarche s'inscrit dans un triple objectif de protection de l'environnement, de rationalisation des coûts de gestion des déchets et d'application des obligations réglementaires.

En effet, en moyenne plus de 60% du contenu de notre poubelle résiduelle pourrait suivre une filière de valorisation de la matière au travers d'un meilleur tri des emballages et papiers et en compostant les déchets biodégradables qui ont vocation à être restitués à la Nature. Des déchets qui ne vont pas dans la bonne filière coûtent très cher et la réglementation impose que 65% des déchets soient recyclés d'ici 2025.

Aussi, la collecte de vos emballages et papiers se fait actuellement avec des sacs jaunes à usage unique ce qui n'est plus cohérent au regard de cette logique environnementale et économique.

Pour ces raisons, les élus de votre territoire ont donc décidé de vous doter d'un bac à couvercle jaune pour le tri de vos emballages et papiers. Utilisable sur de nombreuses années et d'une capacité adaptée à votre foyer, ce bac vous permettra à la fois de trier plus en y déposant tous vos emballages en vrac et de les stocker plus facilement jusqu'à la prochaine collecte. Il vous suffira de continuer à appliquer les consignes de tri telles qu'elles vous seront rappelées sur différents supports.

Cette démarche s'inscrit également dans la combinaison de plusieurs actions à venir. L'obligation de mettre à disposition des usagers un moyen de détourner les biodéchets des ordures ménagères trouve sa solution dans le traitement à domicile et nous vous invitons donc à vous procurer un composteur auprès du SEROC. Enfin, Collectéa a entamé la démarche de mettre en œuvre une tarification incitative éco-responsable dont la phase de test débutera en 2025.

Grâce à nos comportements plus vertueux, nous pourrions adapter les fréquences de collecte pour limiter leurs impacts. Ainsi, dans l'ensemble de nos communes (hors quelques exceptions ciblées) la collecte des emballages et papiers sera assurée une semaine sur deux, en alternance avec vos ordures ménagères résiduelles.

*Très cordialement*

Frédéric RENAUD

Président,



# Les bacs jaunes arrivent dans votre commune



## DISTRIBUTION DE **BACS JAUNES INDIVIDUELS** ET CHANGEMENT DE **CALENDRIER DE COLLECTE**

COLLECTEA (Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin) distribuera prochainement un bac jaune pour le tri de tous les emballages et papiers.



### DISTRIBUTION DES BACS

Un ambassadeur viendra **vous livrer** votre bac jaune **chez vous** d'ici trois semaines.

**Si vous êtes absent ?** Il vous déposera un avis de passage dans votre boîte aux lettres, sur lequel toutes les modalités pour obtenir votre bac seront précisées.

*Ce bac jaune reste la propriété du syndicat (idem pour le bac noir), qui en gère aussi sa maintenance. Si vous déménagez, les bacs doivent rester sur place et les futurs occupants devront appeler le syndicat pour fournir leurs identités.*



### MODIFICATION DE LA COLLECTE

Jusqu'à présent, les ordures ménagères, papiers et emballages étaient collectés chaque semaine.

Après la distribution des bacs jaunes de tri, la fréquence de collecte s'adaptera :

**Les bacs seront collectés  
alternativement une semaine sur deux.**

Pour vous accompagner dans votre geste de tri et vous permettre de réduire vos déchets, le SEROC est à votre disposition. Vous pouvez notamment accéder au mémo tri et commander un composteur sur le site [www.seroc14.fr](http://www.seroc14.fr)



1 rue Marcel Fauvel BP 32322  
14403 BAYEUX Cedex



02 31 92 54 93



[accueil@smismb.fr](mailto:accueil@smismb.fr)